

**DELIBERATION****N ° 2026-49****Publié le :****Objet :**

Liste des membres en vue de leur désignation à la Commission communale des Impôts Directs (CCID)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX ET LE TRENTE JUIN à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Conseillers municipaux en exercice :	27
Présents :	20
Absents :	
Excusés :	3
Procuration (s) :	4
Quorum nécessaire :	14

Monsieur Alain RAVANELLO, Maire, Présent

Adjointes municipaux présents :

BRISPOT John - HERBEL Joseph - TORRI Yvette - WASTEELS Dylan - PEYBERNES Colette - SCHMITT Patrick – GUIOT-PICQUART Sandrine

Conseillers municipaux présents :

DURAND Valérie – PRAEL Dominique – WAROUX Stanislas – MARCHÉ Sandrine
ROUSSEAU Milena – JANVIER Nathalie - STEFFAN Georges – CLÉMENT-PASSONI Marie – BRUN Karl – GARCIA Christine – CLAVIER Vincent – VERCELLONI David

Absents représentés :

CHIAPELLO Amandine a donné pouvoir à HERBEL Joseph
CORINO Pierre a donné pouvoir à VERCELLONI David
PRIEUR Stéphanie a donné pouvoir à CLAVIER Vincent
COMBIER Julie a donné pouvoir à GARCIA Christine

Absents excusés :

MONDON Dimitri
VERMAND Marie-Hélène
FERRETTO-REGGI Nicolas

Secrétaire de séance :

DURAND Valérie

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'issue des élections municipales des 15 mars et 22 mars 2026, un nouveau conseil municipal vient de prendre ses fonctions dans notre commune.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), la commission communale des impôts directs (CCID) prévue dans chaque commune doit être renouvelée.

Composition : Cette commission est présidée par le maire ou par un adjoint délégué.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, elle est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

A compter de 2020, il appartient au maire de vérifier que les personnes proposées sont effectivement inscrites sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune.

Durée : La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Rôle : Son rôle est consultatif. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Désignation des commissaires : La désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans les 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée par le conseil municipal.

En conséquence, il est proposé une liste de 32 contribuables :

Civilité	Nom	Prénom
Mr	BRISPOT	John
Mme	CHIAPELLO	Amandine
Mr	HERBEL	Joseph
Mme	TORRI	Yvette
Mr	WASTEELS	Dylan
Mme	PEYBERNES	Colette
Mr	SCHMITT	Patrick
Mme	GUIOT-PICQUART	Sandrine
Mme	VERMAND	Marie-Hélène

Mme	DURAND	Valérie
Mr	PRAEL	Dominique
Mr	WAROUX	Stanislas
Mr	MONDON	Dimitri
Mme	MARCHÉ	Sandrine
Mme	ROUSSEAU	Milena
Mme	JANVIER	Nathalie
Mr	STEFFAN	Georges
Mme	CLÉMENT-PASSONI	Marie
Mr	BRUN	Karl
Mr	CORINO	Pierre
Mme	GARCIA	Christine
Mr	CLAVIER	Vincent
Mme	PRIEUR	Stéphanie
Mr	FERRETTO-REGGI	Nicolas
Mr	VERCELLONI	David
Mme	COMBIER	Julie
Mr	LAUDICINA	Patrick
Mme	PEYRON	Jacqueline
Mr	BINDER	Jean
Mr	ROMANI	Laurent
Mr	MAZZOLA	Hervé
Mr	MEZY	Jean Claude

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE LE CONSEIL MUNICIPAL
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :**

- **D'APPROUVER** la liste des 32 contribuables, répondant aux conditions prévues par l'article 1650 du Code Général des Impôts, pour la désignation des 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs, à effectuer par le Directeur régional/départemental des Finances Publiques.

Secrétaire de séance
Madame Valérie DURAND



Pour extrait conforme,
Le Maire
Monsieur Alain RAVANELLO